

---

# CHARTRE DE LA RELATION ET DE LA CONFIANCE

---

## LA COMMUNAUTE EDUCATIVE DE SAINT-MICHEL

---

La complexité de la tâche éducative et la place faite à la relation pour la construction de l'élève requièrent la contribution de nombreux acteurs. Ceux-ci sont appelés à vivre des relations interpersonnelles en constante évolution et à collaborer au sein de « la communauté éducative » sous la responsabilité des chefs d'établissement du primaire et du collège-lycée.

La communauté éducative de Saint-Michel, établissement sous tutelle des Oblats de Saint-François de Sales, réunit des personnes aux statuts, aux responsabilités et aux fonctions bien divers. Elle comprend :

- Les élèves, qui sont destinataires du projet éducatif mais également acteurs et protagonistes de ce projet ;
- Les parents, que l'Enseignement Catholique considère comme « les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants (1) », qui les confient librement à l'Etablissement Saint-Michel et avec lequel ils sont invités à collaborer pour assumer leurs responsabilités ;
- La communauté professionnelle de Saint-Michel, elle-même composée :
  - Des enseignants (agents publics employés et rémunérés par l'Etat),
  - Du personnel éducatif : chefs d'établissements, préfets, CPE, surveillants, AVS/AESH, aides maternelles, services civiques, infirmière... (salariés de droit privé rémunérés par l'Etablissement),
  - Du personnel administratif et technique (également salariés de droit privé rémunérés par l'Etablissement),
  - Des Oblats de la communauté de Saint-Michel.

Cette communauté collabore aussi avec les intervenants extérieurs (pour les activités artistiques, culturelles, sportives, la psychologue, ...) ou les personnels rémunérés par des entreprises assurant un service externalisé à Saint-Michel.

La communauté comprend enfin de nombreux bénévoles qui s'engagent dans l'Association des Parents d'Elèves (APEL), au BDIO, dans l'animation pastorale ou l'animation d'activités culturelles, ou dans l'organisme de gestion de l'Etablissement (AAESL).

Cette communauté s'enrichit des différences entre les personnes, accueillies dans le respect de leur propre cheminement. Elle se doit donc d'être ouverte et désireuse d'entretenir la confiance mutuelle, le dialogue et l'écoute entre ses acteurs.

La nécessité de collaborer ensemble à un même projet éducatif ne retire rien aux missions propres à chacune des fonctions exercées.

Les bonnes relations au sein d'une communauté éducative amenant au respect de chacun, à l'exemplarité et à la recherche de la fraternité entre tous ont une forte valeur éducatrice.

## CONFIANCE RECIPROQUE

---

L'ensemble des membres de la communauté éducative se fait confiance mutuellement et réciproquement. Les parents reconnaissent et soutiennent la démarche éducative portée de manière affirmée, cohérente et visible par la communauté professionnelle de Saint-Michel. La communauté professionnelle de Saint-Michel reconnaît que les parents sont acteurs engagés dans la scolarité de leurs enfants.

La réciprocité de la confiance implique que chacun soit à sa juste place et à la bonne distance. Pour nourrir cette confiance, chacun s'engage à échanger et s'écouter dans les instances adéquates. Pour cela, chacun fera en sorte d'avoir une réaction ajustée et proportionnée au fait générateur (attention portée à répondre, attention portée aux délais de réponse, bon usage des outils numériques, recherche du bon interlocuteur...) pour permettre de trouver une issue constructive qui fait sens et prend en compte l'élève et le bien commun. Chacun s'attachera donc à échanger dans le calme en évitant les paroles blessantes.

Les parents sont solidaires de l'équipe pédagogique et éducative dans les apprentissages, le respect de la vie en communauté et l'usage de la mesure éducative et de la sanction. A ce titre, chaque acteur de la communauté éducative connaît et applique le règlement intérieur et respecte le calendrier scolaire.

Il est indispensable que les familles et les enseignants participent aux réunions organisées par l'établissement, notamment les réunions de rentrée, de rencontre parents-enseignants et d'information sur l'orientation : elles permettent à chacun d'informer et de s'informer, étapes nécessaires pour construire une relation de confiance et accompagner l'élève dans sa scolarité.

La communauté professionnelle de Saint-Michel informe et sollicite les familles pour exercer conjointement leur rôle d'éducateur pour le développement de l'élève.

L'élève connaît et respecte les règles de vie dans l'établissement (projet éducatif, règlement intérieur...) et les règles fondamentales de vie en communauté (politesse, bienséance, respect...). En cas de non-respect de ces règles, il se conforme aux décisions prises par l'équipe éducative. Les familles s'engagent à faire respecter ces décisions qui ont été réfléchies et prises en concertation au sein de l'équipe éducative dans un souci d'équité. La sanction décidée est toujours expliquée à l'élève. Les chefs d'établissements, comme les préfets du collège et du lycée, le CPE au lycée et le responsable de l'internat, sont les garants d'une décision disciplinaire juste et adaptée au contexte.

En cas de malentendu ou d'incompréhension, ceux-ci doivent être réglés en dehors de la présence de l'enfant, qui ne doit jamais percevoir un écart entre la position de l'école et celle de sa famille.

Dans chaque domaine pédagogique ou éducatif, les membres de la communauté éducative ont à cœur de dissocier les actes des personnes, et s'interdisent d'exprimer tout préjugé ou jugement de valeur de l'individu.

## SCOLARITE

---

Saint Michel est un établissement sous contrat d'association avec l'Etat, ce qui implique que les enseignants suivent les programmes pédagogiques de l'Education Nationale. Les enseignants, en rejoignant l'Ecole Catholique, se sont engagés à respecter les orientations éducatives de l'Enseignement Catholique et à contribuer à leur mise en œuvre. Leurs

compétences professionnelles se déploient dans le cadre du projet éducatif de l'établissement. Ils sont appelés à accompagner les élèves sur leur chemin de croissance humaine.

Les familles se doivent d'accepter la liberté pédagogique de l'enseignant qui s'inscrit dans les programmes ministériels. En cas de demande, les enseignants s'engagent à informer les familles de leurs choix pédagogiques.

L'élève est acteur de sa scolarité. Il veille à rester assidu, à fournir le travail demandé, à respecter les horaires, et à prendre part à la vie de l'établissement.

Enseignants, préfets, CPE, responsable de l'internat, infirmière ou psychologue scolaire, ou plus largement tout adulte de l'établissement, sont présents auprès des élèves pour les écouter, dialoguer, les accompagner en cas de besoin et les aider à désamorcer les situations le plus en amont possible.

## COMMUNICATION ET INFORMATION

---

A tout âge, le premier intermédiaire entre la communauté professionnelle de Saint-Michel et les familles est l'élève. Il a à cœur d'impliquer ses parents dans la vie de l'établissement et de transmettre les documents qui lui sont confiés. Les autres acteurs de la communauté éducative l'accompagnent dans cette responsabilité mais ne s'y substituent pas.

Les principaux outils de communication entre l'établissement et les familles sont le carnet de correspondance, sous la responsabilité de l'élève, et Ecoledirecte. Il est de la responsabilité de l'établissement d'y noter régulièrement toutes les informations à destination des familles et des élèves. Il est de la responsabilité des familles de les consulter très régulièrement (au moins une fois par semaine) pour se tenir informées et suivre la scolarité de leur enfant. Il est de la responsabilité des élèves du collège-lycée de les consulter quotidiennement.

D'autres supports de communication existent : l'affichage pour les élèves, le site internet ou les newsletters.

Outre ces outils, la voie privilégiée en cas de question épineuse ou de situation délicate est le dialogue :

- Avec les enseignants au primaire ou professeurs concernés (principaux ou non) au collège-lycée : les premiers interlocuteurs. Il est toujours possible d'échanger et/ou de solliciter un rendez-vous même court sur un sujet même apparemment bénin ;
- Avec les parents correspondants : interlocuteurs privilégiés des familles. Leur rôle est d'écouter en respectant la confidentialité, d'informer, de centraliser les échanges entre parents et de s'en faire l'écho de manière anonyme auprès des enseignants. Ils sont en lien avec les membres du Conseil d'administration de l'APEL qui sont également à la disposition et à l'écoute des familles, en toute discrétion, et entretiennent un dialogue régulier, constructif et en confiance, avec les chefs d'établissements du primaire et du collège-lycée et les préfets, sans jamais occulter les situations difficiles.

Chaque membre de la communauté éducative veillera à ne pas utiliser les réseaux sociaux (groupe WhatsApp de classe ou Facebook par exemple) pour des réactions « à chaud », sans en anticiper les conséquences. L'expression spontanée de positions, voire de jugements ou de critiques, nuisent au dialogue, à la recherche de solutions et au climat de confiance entre les acteurs de la communauté éducative.

## VIVRE ENSEMBLE

---

Un établissement ne peut vivre que si sa communauté éducative œuvre ensemble et s'attache à faire vivre le projet d'établissement. Ainsi chaque membre de la communauté éducative aura à cœur de s'investir dans la vie de l'établissement par le biais des nombreuses occasions proposées :

- spectacles,
- conférences,
- célébrations,
- sorties scolaires ou voyages,
- témoignages,
- bénévolat...

Ces activités pédagogiques, éducatives, ou conviviales sont essentielles pour la transmission de valeurs et de savoirs et pour le développement des jeunes.

-----

Cette relation de confiance se vit dans les cadres fixés par les documents de référence :

Le projet éducatif salésien de l'établissement, dont le projet pastoral, qui fixe les orientations pour l'ensemble de la communauté éducative,

Le projet d'établissement, qui définit les modalités de mise en œuvre du projet éducatif,

Les règlements intérieurs, qui définissent les règles nécessaires à la vie commune.

Ces divers documents, élaborés en communauté éducative, sous l'autorité des chefs d'établissements, dans le respect du Bulletin Officiel du Ministère de l'Education Nationale et des Statuts de l'Enseignement Catholique en France, appellent l'adhésion de chacun. Ils sont présentés et remis lors de l'entretien d'inscription pour vérifier que le projet parental d'éducation et le projet personnel de l'élève peuvent bien s'inscrire dans les visées éducatives de l'établissement.

L'inscription ou la réinscription dans l'Etablissement vaut adhésion à cette charte. Cette adhésion atteste la volonté commune à l'ensemble des acteurs – équipe éducative, parents, élèves – de participer, chacun dans son rôle propre, aux engagements éducatifs communs, pour aider chaque jeune à s'épanouir et à grandir.